

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE

Création d'un aménagement hydroélectrique sur le torrent de la Lescherette

Commune de Saint Rémy de Maurienne

Le Préfet de la Savoie informe le public que, conformément à l'arrêté préfectoral signé le 28 juillet 2020 l'enquête publique concernant le dossier présenté par la S.A SHEMA, en vue d'être autorisée à créer un aménagement hydroélectrique sur torrent de la Lescherette sur le territoire de la commune de Saint Rémy de Maurienne est prolongée de 16 jours soit jusqu'au 26 août 2020 inclus sur décision du commissaire enquêteur.

Le dossier se rapportant à l'objet de l'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Saint Rémy de Maurienne **du mardi 7 juillet 2020 au mercredi 26 août 2020 inclus** afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.

(voir également le registre dématérialisé mis en place par le demandeur à l'adresse : ep-lescherette@registredemat.fr).

Les formalités de consultation du dossier, d'affichage, de communication des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur restent inchangées (voir arrêté préfectoral du 17/06/2020). Des observations écrites peuvent également être transmises au commissaire enquêteur à l'adresse postale de la mairie de Saint Rémy de Maurienne.

Monsieur Patrick PENDOLA, désigné commissaire enquêteur, siégera en mairie de Saint Rémy de Maurienne, à quatre reprises en tout (soit une permanence supplémentaire), selon un protocole élaboré pour le respect des mesures barrières nécessaires en cette période d'urgence sanitaire :

- lieux d'enquête situés dans des salles suffisamment grandes et aérées à intervalles réguliers ;
- organisation des files d'attente par fléchage et filtrage du public ;
- mesures barrière appropriées à la crise COVID 19 (distanciation en salle de permanence avec la mise à disposition de masques, de gel hydroalcoolique et de gants pour la manipulation du dossier d'enquête.

Permanences :

- **mardi 7 juillet 2020 de 9h à 12h**
- **mercredi 22 juillet 2020 de 9h à 12h**
- **lundi 10 août 2020 de 14h à 17h**
- **mercredi 26 août 2020 de 14h à 17h**